



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) collaborent au renforcement de la formation professionnelle (duale et en école), ainsi qu'au soutien de la certification des acquis professionnels, conformément au programme de législature du Conseil d'Etat 2017-2022. Grâce à la politique active d'orientation des jeunes en difficultés vers la formation menée par le DSAS depuis plusieurs années, on constate une baisse de 17,2% des jeunes à l'aide sociale en 2018 et de 2,2% du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pour la première fois depuis l'instauration du RI (2006).

Depuis janvier 2017, la révision de la loi sur l'aide sociale vaudoise (LASV) a pour objectif de transformer l'aide sociale (RI) pour les 18-25 ans en soutien à la formation, soit de leur attribuer une bourse plutôt que le Revenu d'insertion (RI), sous condition de ressources des parents. La révision de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles et la rente-pont (LPCFam) a pour sa part permis d'étendre le filet social pour les personnes au chômage à l'approche de l'âge de la retraite (61 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes).

Ce nouveau dispositif a produit les effets escomptés puisque ce sont près de 1000 jeunes) qui ont pu être orientés vers l'insertion par la formation plutôt que vers l'aide sociale (mesures de transition, préapprentissage ou études, de janvier 2017 à mars 2018. 800 d'entre eux ont effectué une demande de bourse, dont 49% l'ont obtenue, 27% sont encore en cours de traitement et 24% ont reçu une décision de refus. Tandis que plus de 600 nouvelles rentes-pont ont été octroyées en 2017 en lieu et place du RI.

Cet ensemble de mesures dans un contexte de bas taux de chômage a produit une baisse générale du nombre des bénéficiaires du RI de 2,2% entre janvier 2017 et janvier 2018, première diminution depuis l'instauration du RI en 2006. Cette variation pour la même période représente -17,2% pour les jeunes de 18-25 ans et -23,3% pour les personnes de 60 ans et plus.

Dans le cadre d'un processus coordonné par le chef du DSAS entre les différents

départements et services concernés, qui a permis notamment un redéploiement de moyens financiers, le DFJC accroît ses efforts de soutien à la transition entre la scolarité obligatoire et la formation secondaire, en particulier pour les jeunes en difficultés [lacunes scolaires, projets professionnels peu aboutis, situation sociale complexe]. Il étoffe et consolide le dispositif de mesures de transition destinées à augmenter leurs chances de trouver une place initiale dans une filière professionnelle. Ce faisant, le Canton exploite toutes les possibilités offertes par les lois fédérales et cantonales sur l'orientation et la formation professionnelles.

Le DFJC vise les jeunes qui, à la fin de leur scolarité obligatoire, ne vont pas au gymnase, ne suivent pas un raccordement, n'ont pas trouvé de place d'apprentissage et sont d'accord de s'impliquer dans des démarches d'insertion. Il s'agit de 15 à 20% des jeunes achevant la 11^e année Harmos et qui, à ce moment crucial de leur vie, peinent à forger un projet de formation initiale.

Concrètement, le DFJC soutient une série de mesures qui faciliteront l'accès aux filières CFC et AFP [titres fédéraux reconnus] de ces jeunes en transition. Il augmente par exemple son soutien au modèle désormais éprouvé des réseaux d'entreprises formatrices. Plusieurs entreprises qui ne pourraient pas assurer seules la formation d'apprentis se regroupent, coordonnent leurs actions en partenariat avec le canton et ses écoles professionnelles. On en attend la création de 50 places d'apprentissage en 2018, et davantage ultérieurement. Le développement, sous la forme pilote, d'un apprentissage en formation mixte [plein temps / dual] fait aussi l'objet d'une offensive qui promet la création de 40 places d'apprentissage réservées à des jeunes au RI ou en mesures de transition. Un dispositif destiné à intégrer professionnellement de jeunes migrants est aussi déployé. Il prévoit la prise en charge de 90 migrants en formation duale prolongée et de 10 migrants en places de préapprentissage. La durée de leur formation et leur encadrement sont adaptés à leurs besoins particuliers.

Un deuxième train de mesures est en préparation. Il vise à prévenir les ruptures en apprentissage et à faciliter, à l'instar de ce qui se fait en Suisse alémanique, encore davantage l'accès à la filière AFP. Délivrant un certificat professionnel de niveau fédéral dans quelques métiers à qualifications modestes, elle peut ensuite être prolongée vers le CFC.

Avec leurs efforts conjugués, le DSAS et le DFJC tablent sur la création, en 2018, de quelque 310 nouvelles places d'apprentissage pour ces jeunes en recherche d'insertion professionnelle. Ce faisant, les deux départements participent à la concrétisation de l'objectif ambitieux fixé dans le programme de législation 2017-2022 du Conseil d'Etat: créer 1000 places d'apprentissage et renforcer l'insertion professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2018

TÉLÉCHARGEMENT(S)